

# Artisanat : des signes de redressement en 2010

Après une année 2009 difficile pour le secteur artisanal, plusieurs signes de redressement sont apparus au cours de l'année 2010. Même s'ils ne compensent pas les pertes de 2009, ils tendent à montrer que le point bas de la crise semble être passé.

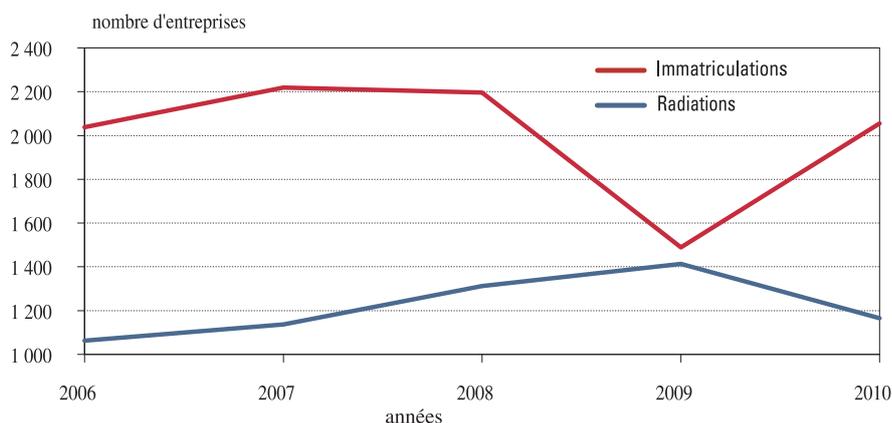
Ces résultats sont d'autant plus encourageants que les professions artisanales ont été confrontées à une année 2010 riche en événements réglementaires impactant leur développement : réforme de la défiscalisation Outre-mer, réforme des aides régionales, etc...

## Reprise des créations d'entreprises

En premier lieu, les créations d'entreprises sont de nouveau en hausse en 2010, et retrouvent leur niveau d'avant crise (*graphique 1*). Ainsi, 2 055 immatriculations ont été effectuées au Répertoire des métiers, dont près d'un quart sous le régime de l'auto-entrepreneur. Les installations ont été particulièrement nombreuses dans l'alimentation et les services. En 2009, moins de 1 500 immatriculations avaient été enregistrées.

La croissance du tissu artisanal peut être interprétée comme une conséquence indirecte des tensions observées sur le marché du travail.

■ Graphique 1  
Répertoire des métiers : plus d'immatriculations et moins de radiations en 2010



Source : Chambre des métiers de l'artisanat (CMA), répertoire des métiers.



# A

## Artisanat

Ainsi, nombre d'anciens salariés en fin de contrat ou de personnes licenciées par les grandes sociétés du bâtiment et de l'automobile se sont résolus, faute d'alternative, à créer leur propre affaire. Elles ont ainsi alimenté le flux des inscriptions au Répertoire des métiers.

A contrario, les fermetures d'entreprises sont en recul sensible : 1 165 entreprises ont été radiées en 2010, contre 1 414 l'année précédente. Sur le registre des radiations, le recul constaté est à mettre en lien avec les sursis à poursuite et les plans d'apurement des dettes fiscales et sociales. Certaines entreprises ont pu en bénéficier dans le cadre de l'article 32 de la Lodeom ou du Protocole Novelli.

Enfin, de nombreux emplois ont été sauvegardés ou créés dans le secteur artisanal : près de 900 emplois nets ont été créés en 2010, ce qui porte le nombre de travailleurs indépendants et de salariés à près de 41 000. Le nombre d'actifs avait chuté en 2009 de 4,4 %.

### Des entreprises affaiblies par la crise

Les tensions économiques qui ont affecté l'économie réunionnaise en 2009 auront beaucoup coûté aux entreprises artisanales. Parmi les indicateurs d'alerte, 2 000 emplois ont été perdus en 2009, les initiatives en matière d'investissement se sont réduites sensiblement et la vulnérabilité des entreprises s'est accrue.

Les artisans ont en effet été nombreux à déplorer une augmentation de leurs charges d'exploitation, consécutives entre autre à la hausse du coût des matières premières, et à une dégradation de leur trésorerie. Cette contre-performance, à laquelle le secteur des métiers n'était pas coutumier, a apporté son lot de doutes et d'inquiétudes.

### Poids économique de l'artisanat en 2010

- 40 917 emplois
- 14 303 entreprises actives
- 26 614 salariés, dont 2 111 apprentis
- 1,57 milliard d'euros de chiffre d'affaires

Source : Tableau économique de l'artisanat (TEA) 2010

### Les conditions d'une reprise durable pas encore réunies

Si le bilan de l'emploi se révèle globalement positif, il l'est en revanche beaucoup moins pour l'investissement. Les analyses conjoncturelles menées montrent en effet que seulement 11 % des chefs d'entreprise ont investi en 2010, alors qu'habituellement ce taux oscille annuellement entre 25 % et 35 %.

Interrogés sur les perspectives pour les 12 prochains mois, les artisans font preuve de prudence quant à leurs intentions d'embauche ou d'investissement. Il est vrai qu'aujourd'hui les conditions d'une reprise durable de l'économie ne sont pas encore réunies.

### Des situations sectorielles contrastées

Analysées en détail, les situations sectorielles sont toutefois contrastées. Les meilleurs résultats sont à mettre à l'actif des secteurs de l'alimentation (11 % des entreprises) et des services (28 %).

Avec une hausse de 5,4 % du nombre d'emplois, les métiers de bouche poursuivent

leur développement en raison d'une croissance soutenue des activités de plats à emporter.

Dans les **services**, les effectifs artisans croissent sensiblement (+ 2,8 %). C'est en particulier le cas des mécaniciens indépendants, qui semblent avoir bénéficié d'un supplément d'affaires en marge des restructurations intervenues chez certains concessionnaires de la place. De bons résultats sont également relevés dans les soins à la personne (coiffure et esthétique).

À l'opposé, c'est la stagnation voire la baisse qui prévaut dans le **bâtiment** (43 % des entreprises).

En effet, dans les corps d'état du gros-œuvre (- 1,8 %) et du terrassement (- 0,7 %), les artisans subissent de plein fouet l'effondrement du marché de la construction de la maison individuelle. Ils doivent parallèlement intégrer de nouveaux enjeux pour se maintenir : modes constructifs, éco-construction, logement social etc.

Dans le second-œuvre, les chefs d'entreprise ont mieux résisté, en se positionnant

sur des marchés en croissance : rénovation, réhabilitation du bâti et énergies renouvelables. Les préoccupations environnementales grandissantes ouvrent également de nouveaux horizons à des professions comme la construction bois et l'agencement d'intérieur.

Enfin, dans les **activités de production** (17 % des entreprises), composées notamment du travail des métaux et d'ameublement, la situation est presque stable.■

*Nadjib VALI*

Chambre des métiers et de l'artisanat



## Artisanat : définition et repères

Constitué pour l'essentiel de très petites entreprises (TPE), l'artisanat occupe une place singulière au sein de notre économie. Ses activités, transverses à l'industrie, au commerce et aux services, sont définies par la loi, selon un double critère de taille et d'activité.

L'appartenance au Répertoire des métiers est délimitée par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 et le décret d'application n° 2008-565 du 17 juin 2008. L'artisanat regroupe l'ensemble des personnes physiques ou morales employant au plus 10 salariés au moment de leur immatriculation et exerçant une activité indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services.

La loi consacre également l'existence d'un droit de suite (décret n° 95-1287 du 14 décembre 1995) qui stipule qu'au delà de 10 salariés, le chef d'entreprise peut conserver son inscription au Répertoire des métiers, s'il dispose de la qualité d'artisan ou de maître artisan, ou encore s'il est titulaire d'un brevet de maîtrise.

Ainsi défini, l'artisanat fait travailler une entreprise réunionnaise sur trois, et représente un volume de 40 000 actifs répartis dans 4 secteurs : alimentation, production, bâtiment et services.